

## **POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

La Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton considère ses ressources humaines comme sa principale richesse. Ainsi, elle est consciente que la santé et la sécurité du travail de tout son personnel est une priorité pour le bon fonctionnement de son organisation. Elle entend gérer de façon à bâtir une culture durable de prévention en santé et sécurité du travail afin que celle-ci occupe une place comparable aux opérations et à la qualité des services offerts aux citoyens.

***Notre objectif est l'instauration d'une culture durable de prévention en santé-sécurité du travail afin de prévenir les lésions professionnelles et de maintenir une bonne qualité de vie au travail.***

Pour atteindre son objectif, la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour concilier l'organisation du travail, l'aménagement des lieux, l'équipement et le matériel avec la préservation de la santé et de la sécurité de tous ses employés. Ainsi, les dirigeants de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton s'engagent à :

Se conformer aux dispositions prévues par les lois et règlements en matière de santé et de sécurité ;

Obtenir l'implication de tout le personnel dans la mise en oeuvre des mesures visant la prévention des accidents et des maladies professionnelles ;

Supporter tous les travailleurs dans la prise en charge de leur santé et de leur sécurité ;

Mettre en place des activités d'identification et de contrôle des risques ;

Développer les aptitudes des employés afin qu'ils puissent effectuer leur travail en toute sécurité ;

Élaborer et mettre en application un plan d'action en santé et sécurité.

La performance et l'efficacité d'une culture durable de prévention en santé et sécurité du travail n'est possible que par la participation et l'action de tous, individuellement et collectivement. Il est essentiel que tous les employés de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton assument, chacun à leur niveau, leur pleine et entière responsabilité en matière de prévention des lésions professionnelles.

Préparée par Gaétan Perron

Présentée au Conseil municipal le 2016-03-07

Adopté par résolution 2016-03-16